

Mère de Stacy condamnée

■ Deux ans de prison avec sursis pour Christiane Grandziero et son compagnon pour traitements inhumains

LIÈGE ▽ La cour d'appel de Liège a rendu un arrêt à charge de Jean-Luc et de Christiane Grandziero, la mère biologique de Stacy Lemmens, la petite fille enlevée, séquestrée et tuée en juin 2006.

Les prévenus devaient répondre de traitements inhumains, de séquestration, de coups, de maltraitance, de soustraction à la justice, de privation de soins et de nourriture à l'encontre des cinq enfants de M^{me} Grandziero, qui ont tous été placés depuis, y compris Stacy, morte dans les circonstances que l'on sait.

Lorsque Stacy, à peine âgée de 2 ans, avait été placée dans une famille d'accueil, elle présentait des traces de brûlures de cigarette. Elle portait également, comme ses frères, des coups et des cicatrices.

Les enfants n'étaient pas nettoyés et leurs vêtements pas adaptés à la saison. Une institutrice avait décidé de faire des tartines aux enfants car ceux-ci, affamés, volaient les goûters de leurs condisciples.

Un cadenas sur le frigo

Christiane Grandziero a été convoquée, mais celle-ci, furieuse, avait prétendu que les enfants n'arrêtaient pas de manger et que s'ils continuaient, elle mettrait un cade-



Christiane Grandziero (photo) devait répondre de traitements inhumains, de séquestration, de coups, de maltraitance, de privation de soins et de nourriture à l'encontre de ses cinq enfants. (BELGA)

nas sur le frigo, ce qu'elle a d'ailleurs fait. D'après les inspecteurs, malgré le manque de soins prodigués aux enfants, la mère s'occupait beaucoup d'elle, une constatation qui les a choqués.

Les enfants ont déclaré avoir été enfermés dans la cave en pleine nuit. Ils ont également expliqué avoir été

battus, tandis que l'un d'eux était promené en laisse dehors et obligé de faire ses besoins comme un chien. La mère a estimé que toutes les préventions étaient établies. La mère de Stacy a donc été condamnée pour la seconde fois par défaut.

Cette fois, Christiane Grandziero a été condamnée à 2 ans de prison

avec sursis, tandis que Jean-Luc a écopé de 2 ans de prison ferme car il n'a plus droit au sursis.

La mère indigne s'était déplacée pour entendre l'arrêt, mais elle peut toujours faire opposition puisqu'elle était absente lors de la première audience.

Sarah Rasujew

Les pompiers à la circulation

■ Une circulaire est en préparation pour leur permettre de ne pas attendre la police sur les lieux d'un accident

BRUXELLES ▽ Le 27 avril dernier, un arrêté royal est venu modifier la loi sur la circulation routière et plus particulièrement sa partie concernant le dispositif permettant de faire la circulation aux abords d'un

accident de la route. Jusqu'à présent, seuls les policiers étaient habilités à procéder à ce type de manœuvres. Cette modification de la loi confère maintenant aux membres des services d'incendie ainsi qu'au personnel de la Protection civile cette compétence car, dans la plupart des cas, ce sont ces services qui arrivent en premier sur les lieux du sinistre.

Enfin, c'est pour l'instant de la théorie puisque la circulaire qui doit déterminer les modalités d'entrée en pratique de cette modification est toujours en préparation au mi-

nistère de l'Intérieur. Selon Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur en affaires courantes, elle devrait être finalisée dans les meilleurs délais.

Une fois que celle-ci sera publiée, "une formation théorique et pratique sera mise en œuvre en collaboration avec la police. Le personnel des services de secours déjà formé se chargera ensuite de la formation des autres membres du personnel. Cette formation est prévue pour tous les membres opérationnels des services d'incendie et de la Protection civile", a indiqué Patrick Dewael.

M. Ka.

Coup de rétroviseur

■ La victime, une piétonne louviéroise de 39 ans, est décédée à l'hôpital

LA LOUVIÈRE ▽ Un dramatique accident est survenu, mercredi, aux alentours de 14 h, à la rue Scheffaut, à La Louvière. Une conductrice, une Louviéroise, née en 1972, n'ayant pas aperçu deux dames occupées à traverser, n'est pas parvenue à éviter le choc avec l'une d'elles.

En fait, elle n'aurait heurté la piétonne qu'avec son rétroviseur. C'est, en tout cas, la thèse qui semble avancée pour le moment, étant donné qu'aucun impact n'a été retrouvé sur le véhicule.

Cette thèse peut être corroborée par l'endroit où a été touchée la victime, une Louviéroise, âgée de 39

ans. Celle-ci a, en effet, été frappée de plein fouet au niveau de l'abdomen.

Mort due à une hémorragie interne

Apparemment, la conductrice aurait rencontré un problème de visibilité suite à un éblouissement dû au soleil. Le parquet de Mons a dépêché un expert sur les lieux de l'accident. Selon le parquet, il serait autrement difficilement compréhensible que la conductrice n'ait pas aperçu la dame, qui plus est accompagnée, et qui traversait en allant de gauche à droite.

La dame n'a pas survécu au choc. Elle est décédée, en début de soirée, vers 17 h, à l'hôpital du Tivoli. Une hémorragie interne est à l'origine de sa mort.

J.T.

Ado fauché à Ougrée

■ Le chauffard qui a pris la fuite était ivre et a déjà fait l'objet à neuf reprises du retrait de son permis de conduire

LIÈGE ▽ Un adolescent de 15 ans, Kevin Foldesi, a été fauché par une voiture jeudi, peu avant 18 heures, alors qu'il traversait la chaussée de l'avenue du Centenaire à Ougrée.

Un premier véhicule s'est arrêté pour laisser passer l'adolescent dans cette avenue en pente. Un autre conducteur, qui venait en sens inverse, n'a hélas pas aperçu le jeune piéton et l'a percuté violemment.

L'automobiliste a pris la fuite mais il a pu être rapidement identifié par la police.

L'homme, domicilié à Ougrée, a été appréhendé à son domicile. Il était en état d'ivresse mais prétend que ce n'est qu'après être rentré chez lui qu'il avait bu quelques bières...

Les policiers ont toutefois constaté que son véhicule n'était pas assuré, qu'il portait de fausses plaques d'immatriculation et que l'homme avait déjà fait l'objet à neuf reprises du retrait de son permis de conduire.

Le chauffard a été mis à la disposition du parquet de Liège. La victime souffre d'un traumatisme crânien. Ses jours étaient en danger.

Ed. F.

ACCIDENT ▽

Un sculpteur de glace blessé au visage à Bruges

Un sculpteur de glace letton a été légèrement blessé jeudi lors de la construction d'une sculpture en neige et glace à Bruges. L'homme a été touché au visage, à deux reprises, par une tronçonneuse et souffre de coupures de la tempe à la joue. Il a déjà repris le travail après avoir été soigné. Sandis Kondrats, qui portait des lunettes de protection, a percuté une pièce de métal dans le bloc de glace qu'il sculptait. Sous le choc, sa tronçonneuse a rebondi vers son visage. Pour la création de cette sculpture, 300 tonnes de glace canadienne sont actuellement taillées par 38 artistes professionnels, originaires de 11 pays. L'inauguration de cet événement est prévue pour le 23 novembre.

VOL ▽

Un Namurois dérobo du matériel de coiffure

Un Namurois de 35 ans d'origine tunisienne a été déféré devant le juge d'instruction du chef de vol. L'intéressé a été interpellé tôt dans la matinée, après avoir forcé la porte d'un salon de coiffure à Jambes, volé du matériel de coiffure, et tenté de pénétrer dans un café. C'est le propriétaire de ce dernier qui a donné l'alerte en entendant du bruit dans son établissement.

M. Lc.

CONTROLE RADAR Vendredi 16 novembre

- ANVERS
E313/E34 Anvers - Herentals
A12 Anvers - Pays-Bas
- BRABANT ET BRUXELLES
A8 Halle - Enghien
RO Haut-Ittre - Wezembeek
- HAINAUT
E42 La Louvière - Charleroi
A8 Frasnes-Les-Anvaing - Lessines
- LIÈGE
E25 Liège - Pays-bas
E40 Soumagne - Eupen
- LIMBOURG
E314 Genk - Pays-Bas
- LUXEMBOURG
N81 Arlon - Aubagne
- NAMUR
E411 Daussoulx - Courrière
- FLANDRES
E17 Anvers - Saint-Nicolas
E40 Jabbeke - Nieuwpoort

Au Chaudron d'Or
Drève du Château, 71 1083 GANSHOREN
Tél. : 02/428.37.37 - Fax : 02/425.09.49
www.au-chaudron-dor.be
E-mail : auchaudrondor@hotmail.com

LA SAISON DU GIBIER EST OUVERTE !
Mr et Mme SCOTTI vous présentent leur menu à 29,50 € recomposé avec

Potage
4 choix d'entrées
5 choix de plats
Fromage ou dessert

Et leur menu « gibier » à 45 € et également leur menu « princier » à 60 € avec homard à 60 €

LUNCH À 17€ DU MARDI MIDI AU VENDREDI MIDI
Salle pour réceptions de mariages, baptêmes, anniversaires de mariage, séminaires, etc...
Fermé dimanche soir et lundi (sauf pour banquets) - Réservation souhaitée

L'apéritif maison vous sera offert sur présentation de l'annonce.
Valable jusque fin novembre 2007
(pour 2 personnes - à présenter avant le repas)